La province Sud demeure un partenaire privilégié de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie

Dans un communique de presse, la direction diocésaine de l'école catholique – la DDEC – a tiré la sonnette d'alarme concernant l'avenir de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie. Tout d'abord, il convient de rappeler que l'Etat via une dotation versée à la Nouvelle-Calédonie assure et continuera d'assurer la prise en charge de tous les personnels enseignants de l'enseignement privé. C'est essentiellement le financement des services complémentaires tels la cantine ou l'internant et celui de l'enseignement maternel qu'il convient de clarifier. Et c'est une réalité dont la province Sud a bien conscience elle qui depuis plus de 3 ans alerte le gouvernement sur cet enjeu.

Pour mémoire, le rapport sur l'enseignement privé de 2019 de la Chambre Territoriale des Comptes, rappelle que le « *premier financeur public sont les provinces, qui pourtant n'ont aucune obligation juridique pour ces interventions, contrairement à la Nouvelle-Calédonie et aux communes* ». Fort de ce constat, la province Sud a porté ce sujet devant le Groupe de travail des présidents d'exécutifs (GTPE) afin que des règles de financement pérennes soient adoptées par le congrès pour sécuriser l'avenir de l'enseignement privé. En effet, l'exécutif de la province Sud est attaché à la liberté de choix qu'ont les parents de pouvoir inscrire leur enfant dans l'enseignement public ou privé.

Pour trouver les solutions les plus adaptées et devant l'inertie du président du gouvernement, la province Sud a financé une étude qui permet de mettre en évidence les compétences de chacun sur le financement de l'enseignement privé, dont les résultats ont été présentés en février 2022. Ils ont conduit la province à faire la proposition d'une prise en charge à l'identique du public qui a été validée par tous à Ouvéa le 8 septembre au GTPE. Depuis, Louis MAPOU n'a plus jamais réuni le GTPE. Pourtant ce principe de bon sens est simple à appliquer, les collectivités donnent à l'enseignement privé ce qu'elles consacrent au public, selon leur niveau de compétence.

Lors de son débat d'orientation budgétaire, la Nouvelle-Calédonie a indiqué qu'elle devait assumer sa responsabilité en matière d'enseignement privé. Hélas, cette dépense n'a pas été inscrite au budget primitif 2023 présenté par le président MAPOU le 31 mars devant le congrès et les groupes indépendantistes et éveil océanien ont voté contre un amendement défendu par Gil BRIAL prévoyant une première inscription de 300 millions de francs dans l'attente de prévoir la suite au budget supplémentaire après une nouvelle réunion d'étape du GTPE.

C'est ce reniement du président MAPOU qui plonge aujourd'hui l'enseignement privé dans l'incertitude alors qu'une solution avait été proposée par la province Sud pour aller enfin de l'avant sur ce dossier trop longtemps enlisé.

En 2023, la collectivité provinciale assumera ainsi sa compétence sur ce secteur en ajustant sa contribution au périmètre des collèges comme il relève de sa responsabilité dans le secteur public.

Par ailleurs, il faut noter que le financement hors enseignants de l'enseignement privé, faute d'encadrement par le congrès, demeure très aléatoire. Ainsi, de 2015 à 2022, la province Nord a baissé sa contribution de plus de 40% (passant de 740 millions en 2015 contre moins de 450 millions en 2022), contrairement à la province Sud qui l'a maintenu jusqu'à présent à hauteur de plus d'1 milliard de francs, hors investissement. Maintenant que des nouvelles règles de financement ont été définies, toutes les collectivités doivent les appliquer et le président MAPOU par son inaction ne doit prendre en otage les provinces.

Enfin, la province Sud demeure et demeurera un partenaire privilégié de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie et continuera de militer pour la diversité de l'enseignement. La province continue également de souhaiter pouvoir garantir à chaque famille, chaque parent, dans le respect des compétences de chacun, la liberté de scolariser son enfant dans le public comme dans le privé. Des pistes complémentaires de réflexions ont également été proposées par la province Sud comme la mise en commun des moyens entre les établissements, pour réaliser des économies d'échelle, ou encore l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire (5 ans en Nouvelle-Calédonie, contre 3 ans en métropole) ce qui permettrait à l'enseignement privé de bénéficier de financements de l'État comme cela a été le cas en métropole. Malheureusement, Louis MAPOU n'a jamais daigné répondre aux courriers de la Province sur ces sujets.

La province Sud est confiante quant à l'amélioration de la situation et souhaite que le président MAPOU sorte au plus vite du déni dans lequel il est plongé. L'avenir de nos enfants mérite ce sursaut.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.